



Conseil Municipal du 07 mars 2022
Salle polyvalente de Bernadou à Villemur-sur-Tarn

Extrait du Registre des Délibérations

Envoyé en préfecture le 11/03/2022
Reçu en préfecture le 11/03/2022
Affiché le 11/03/2022
ID : 031-213105844-20220307-DELIB2022008-BF

Délibération n°2022/008

Rapport d'Orientation Budgétaire 2022

L'An deux mille vingt-deux et le lundi 07 mars à 19 heures, les membres du conseil municipal de la Commune de Villemur-sur-Tarn se sont réunis à la salle polyvalente de Bernadou sous la Présidence de M. Jean-Marc DUMOULIN, Maire, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le lundi 28 février 2022.

Présents

M. Jean-Marc DUMOULIN, M. Daniel BOISARD, M. Georges CHEVALLIER, Mme Florence DELTORT, M. Daniel REGIS, Mme Corine BRINGUIER, M. Jean-Michel MICHELOT, Mme Nadine RIAL, M. Claude CAUSSE, Mme Christiane RASCAGNERES-PLAZA, Mme Virginie DOS SANTOS, Mme Hélène BOURRUST, M. Philippe VIGUIE, Mme Christine POMMEREUL, M. Philippe SANCHEZ, M. Franck MORENO, Mme Danielle FOLLEROT, M. Michel SANTOUL, Mme Brigitte BERTO, Mme Caroline VILLA, M. Patrice BRAGAGNOLO, M. Alain BALLO.

Conseillers ayant donné pouvoir

Mme Aurore DUQUENOY a donné pouvoir à Mme Corine BRINGUIER
Mme Agnès PREGNO a donné pouvoir à M. Daniel BOISARD
M. Marc SENOUE a donné pouvoir à M. Daniel REGIS
Mme Bernadette BALAGUE a donné pouvoir à M. Jean-Marc DUMOULIN
Mme Louise MICHARD a donné pouvoir à M. Michel SANTOUL

Conseillers absents

M. Dominique MARIN
M. Jérôme NORTIER

Secrétaire de séance

Mme Florence DELTORT

Membres en exercice - 29 | Membres présents - 22 | Pouvoirs - 05 | Membres absents - 02

Exposé

Il s'agit du rapport rétrospectif et prospectif de la situation financière et des divers enjeux de la commune.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Georges CHEVALLIER, Maire-Adjoint délégué aux Finances, qui expose les grandes lignes du ROB 2022.

Ce rapport est communiqué en annexe.

Après avis de la commission « Finances » en date du 02 mars 2022 ;

Décision

ENTENDU CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE QUORUM ETANT VERIFIE, LE **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité :

- **Indique** que le débat a eu lieu ;
- **Prend acte** du Rapport d'Orientation Budgétaire 2022.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de transmission et de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

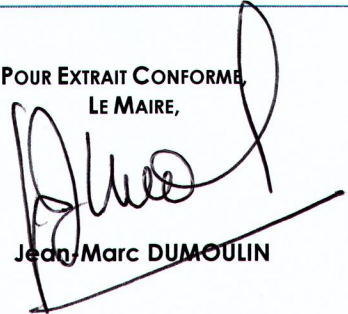
Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Résultats du vote

Nombre de conseillers en exercice	29
Nombre de conseillers présents	22
Nombre de conseiller(s) absent(s)	02
Nombre de Pouvoir(s)	05
POUR	27
CONTRE	0
Abstention	0



POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,


Jean-Marc DUMOULIN